

## Information de la direction – mise à jour sur la situation actuelle

---

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Le coronavirus continue d'avoir le monde entier sous sa coupe et la situation risque de ne pas beaucoup évoluer au cours des semaines à venir. Selon les statistiques de l'université John-Hopkins et de l'institut Rober Koch, le pic n'est toujours pas atteint en Suisse et dans toute l'Europe. Les répercussions ont un impact substantiel sur notre vie professionnelle et privée, mais également grandissant sur les activités de Schulthess. Nous nous attendons à un recul des commandes et, à plus long terme, à des difficultés de livraison pour certains composants.

Pour ces raisons, nous allons annoncer dans un premier temps **certaines parties de l'entreprise** auprès de l'Office de l'économie et du travail pour réduction de l'horaire de travail jusqu'à 60% à partir du 1<sup>er</sup> avril. La réduction de l'horaire de travail est un outil dont l'objectif est d'assumer une partie des coûts salariaux pendant une certaine durée afin d'éviter de devoir procéder à des licenciements consécutifs à des pertes de travail brèves.

Chez Schulthess, toutes les divisions ne sont pas touchées de manière égale. Certaines divisions telles que la production ou le service du personnel enregistrent même une charge de travail plus élevée en ce moment. Nous procéderons régulièrement à une nouvelle évaluation de la situation et déciderons en fonction de la situation quelles divisions devront adopter la réduction de l'horaire de travail et à quel pourcentage.

Votre supérieur hiérarchique vous indiquera dans le détail dans quelle mesure vous serez concernés par la réduction de l'horaire de travail et quelles seront les répercussions sur votre temps et l'organisation de votre travail. Le service du personnel élabore actuellement des consignes concrètes pour la saisie de la réduction de l'horaire de travail.

Qu'est-ce que ça signifie pour les collaborateurs des parties de l'entreprise concernées par la réduction de l'horaire de travail?

- Saisie du temps obligatoire sur Mobatime pour tous (également pour la distribution et les supérieurs hiérarchiques)
- Le décompte de la réduction de l'horaire de travail est effectué par le service du personnel
- Début: le 1<sup>er</sup> avril 2020
- Durée: vraisemblablement 1 à 3 mois
- La hauteur et la durée de la réduction de l'horaire de travail peuvent être ajustées en fonction de la situation
- L'indemnisation de la réduction de l'horaire de travail s'élève à 80% pour les heures de travail perdues (pour la première fois effective le 25 mai 2020/versement du salaire)
- Les vacances sont payées à 100%

La crise du coronavirus passera bientôt, nous l'espérons, et l'économie se relèvera. La réduction de l'horaire de travail nous aide actuellement à pouvoir assurer la pérennité de Schulthess sur le long terme afin que nous puissions continuer avec toutes nos forces une fois la crise passée.

Restez en bonne santé! Et continuez à suivre strictement les directives en matière d'hygiène de l'OFSP. Nous vous remercions de votre engagement et de votre compréhension.

Cordiales salutations



Thomas Marder  
CEO

Martin Keller  
CFO et chef du personnel